

ENQUETE PUBLIQUE

Réf. : PE 2023-3376

ETABLISSEMENTS CONTENANT DES INSTALLATIONS OU ACTIVITES CLASSEES EN VERTU DU DECRET DU 11 MARS 1999 RELATIF AU PERMIS D'ENVIRONNEMENT

Concerne la demande d'un permis d'environnement, introduite par la **OTW (Opérateur de Transport de Wallonie)**, ayant son siège social Avenue Gouverneur Bovesse 96 à 5100 Namur, visant à renouveler et mettre à jour le dépôt du TEC de Mons qui comprend des zones de stationnement et les installations et dépôts nécessaires pour assurer le roulage, la gestion, l'entretien, les réparations, la lavage et le remplissage des réservoirs des bus du réseau montois Avenue des Bassins n°46 à 7000 Mons (Centre Logistique TEC – Dépôt de Mons) (*Parcelle cadastrée : Mons 2ème Division, Section A, n° 195b7, 195w6*).

Personnes à contacter : Monsieur MERCIER Grégory – 065/40 77 32 – gregory.mercier@letec.be
Monsieur LARCIN Philippe – 0475/46 68 08 – philippe.larcin@letec.be

Le dossier peut être consulté à l'administration communale
Département Environnement et Transition écologique rue du Chanoine Puissant, 2 à 7000
Mons (4^{ème} étage), à partir du :

Date d'affichage de la demande	Date d'ouverture de l'enquête	Lieu, date et heure de clôture de l'enquête	Les observations écrites peuvent être adressées à :
Le 02-05-2024	Le 08-05-2024	Rue du Chanoine Puissant, 2 à MONS Le 23-05-2024 à 9h	Ad. Communale de et à Mons - Grand' Place, 22 et/ou environnement@ville.mons.be

Le Collège communal,

porte à la connaissance du public que l'autorité compétente pour statuer sur la présente demande de permis d'environnement en vertu de l'article 13, alinéa 1^{er} du décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement, est le Collège communal.

L'enquête publique est organisée selon les modalités prévues par les articles D.29-7 à D.29-19 et R.41-6 du livre 1^{er} du code de l'environnement.

Le dossier peut être consulté à partir de la date d'ouverture jusqu'à la date de clôture de l'enquête, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 14h à 16h, ainsi que le mardi jusqu'à 20 heures.

!!!ATTENTION !!! Prise de rendez-vous 24 heures au préalable au 065/40.56.07

Des explications techniques peuvent être obtenues auprès du Fonctionnaire technique du Service Public de Wallonie, Place du Béguinage, 16 à 7000 MONS (Tél. : 065/32.80.11) ou auprès du demandeur.

Tout intéressé peut formuler ses observations écrites ou orales auprès de l'administration communale dans le délai mentionné ci-dessus, jusqu'à la clôture de l'enquête.

A MONS, le 02 mai 2024,

Par délégation de la Directrice Générale,

(s) Bénédicte MALBRECQ
Directrice,
Département Environnement et Transition écologique



Pour le Bourgmestre,
Nicolas MARTIN,

L'échevin délégué,
(s) Maxime POURTOIS
Echevin de l'Urbanisme,
des Régies et du Stationnement

ENQUETE PUBLIQUE

Réf. : PE 2023-3376

ETABLISSEMENTS CONTENANT DES INSTALLATIONS OU ACTIVITES CLASSEES EN VERTU DU DECRET DU 11 MARS 1999 RELATIF AU PERMIS D'ENVIRONNEMENT

Concerne la demande d'un permis d'environnement, introduite par la **OTW (Opérateur de Transport de Wallonie)**, ayant son siège social Avenue Gouverneur Bovesse 96 à 5100 Namur, visant à renouveler et mettre à jour le dépôt du TEC de Mons qui comprend des zones de stationnement et les installations et dépôts nécessaires pour assurer le roulage, la gestion, l'entretien, les réparations, la lavage et le remplissage des réservoirs des bus du réseau montois Avenue des Bassins n°46 à 7000 Mons (Centre Logistique TEC – Dépôt de Mons) (Parcelle cadastrée : Mons 2ème Division, Section A, n° 195b7, 195w6).

Personnes à contacter : Monsieur MERCIER Grégory – 065/40 77 32 – gregory.mercier@letec.be
Monsieur LARCIN Philippe – 0475/46 68 08 – philippe.larcin@letec.be

Le dossier peut être consulté à l'administration communale
Département Environnement et Transition écologique rue du Chanoine Puissant, 2 à 7000
Mons (4^{ème} étage), à partir du :

Date d'affichage de la demande	Date d'ouverture de l'enquête	Lieu, date et heure de clôture de l'enquête	Les observations écrites peuvent être adressées à :
Le 02-05-2024	Le 08-05-2024	Rue du Chanoine Puissant, 2 à MONS Le 23-05-2024 à 9h	Ad. Communale de et à Mons - Grand' Place, 22 et/ou environnement@ville.mons.be

Le Collège communal,

porte à la connaissance du public que l'autorité compétente pour statuer sur la présente demande de permis d'environnement en vertu de l'article 13, alinéa 1^{er} du décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement, est le Collège communal.

L'enquête publique est organisée selon les modalités prévues par les articles D.29-7 à D.29-19 et R.41-6 du livre 1^{er} du code de l'environnement.

Le dossier peut être consulté à partir de la date d'ouverture jusqu'à la date de clôture de l'enquête, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 14h à 16h, ainsi que le mardi jusqu'à 20 heures.

!!!ATTENTION !!! Prise de rendez-vous 24 heures au préalable au 065/40.56.07

Des explications techniques peuvent être obtenues auprès du Fonctionnaire technique du Service Public de Wallonie, Place du Béguinage, 16 à 7000 MONS (Tél. : 065/32.80.11) ou auprès du demandeur.

Tout intéressé peut formuler ses observations écrites ou orales auprès de l'administration communale dans le délai mentionné ci-dessus, jusqu'à la clôture de l'enquête.

A MONS, le 02 mai 2024,

Par délégation de la Directrice Générale,

(s) Bénédicte MALBRECQ
Directrice,
Département Environnement et Transition écologique



Pour le Bourgmestre,
Nicolas MARTIN,

L'échevin délégué,
(s) Maxime POURTOIS
Echevin de l'Urbanisme,
des Régies et du Stationnement

ENQUETE PUBLIQUE

Réf. : PE 2023-3376

ETABLISSEMENTS CONTENANT DES INSTALLATIONS OU ACTIVITES CLASSEES EN VERTU DU DECRET DU 11 MARS 1999 RELATIF AU PERMIS D'ENVIRONNEMENT

Concerne la demande d'un permis d'environnement, introduite par la **OTW (Opérateur de Transport de Wallonie)**, ayant son siège social Avenue Gouverneur Bovesse 96 à 5100 Namur, visant à renouveler et mettre à jour le dépôt du TEC de Mons qui comprend des zones de stationnement et les installations et dépôts nécessaires pour assurer le roulage, la gestion, l'entretien, les réparations, la lavage et le remplissage des réservoirs des bus du réseau montois Avenue des Bassins n°46 à 7000 Mons (Centre Logistique TEC – Dépôt de Mons) (*Parcelle cadastrée : Mons 2ème Division, Section A, n° 195b7, 195w6*).

Personnes à contacter : Monsieur MERCIER Grégory – 065/40 77 32 – gregory.mercier@letec.be
Monsieur LARCIN Philippe – 0475/46 68 08 – philippe.larcin@letec.be

Le dossier peut être consulté à l'administration communale
Département Environnement et Transition écologique rue du Chanoine Puissant, 2 à 7000
Mons (4^{ème} étage), à partir du :

Date d'affichage de la demande	Date d'ouverture de l'enquête	Lieu, date et heure de clôture de l'enquête	Les observations écrites peuvent être adressées à :
Le 02-05-2024	Le 08-05-2024	Rue du Chanoine Puissant, 2 à MONS Le 23-05-2024 à 9h	Ad. Communale de et à Mons - Grand' Place, 22 et/ou environnement@ville.mons.be

Le Collège communal,

porte à la connaissance du public que l'autorité compétente pour statuer sur la présente demande de permis d'environnement en vertu de l'article 13, alinéa 1^{er} du décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement, est le Collège communal.

L'enquête publique est organisée selon les modalités prévues par les articles D.29-7 à D.29-19 et R.41-6 du livre 1^{er} du code de l'environnement.

Le dossier peut être consulté à partir de la date d'ouverture jusqu'à la date de clôture de l'enquête, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 14h à 16h, ainsi que le mardi jusqu'à 20 heures.

!!!ATTENTION !!! Prise de rendez-vous 24 heures au préalable au 065/40.56.07

Des explications techniques peuvent être obtenues auprès du Fonctionnaire technique du Service Public de Wallonie, Place du Béguinage, 16 à 7000 MONS (Tél. : 065/32.80.11) ou auprès du demandeur.

Tout intéressé peut formuler ses observations écrites ou orales auprès de l'administration communale dans le délai mentionné ci-dessus, jusqu'à la clôture de l'enquête.

A MONS, le 02 mai 2024,

Par délégation de la Directrice Générale,

(s) Bénédicte MALBRECQ
Directrice,
Département Environnement et Transition écologique



Pour le Bourgmestre,
Nicolas MARTIN,

L'échevin délégué,
(s) Maxime POURTOIS
Echevin de l'Urbanisme,
des Régies et du Stationnement

ENQUETE PUBLIQUE

Réf. : PE 2023-3376

ETABLISSEMENTS CONTENANT DES INSTALLATIONS OU ACTIVITES CLASSEES EN VERTU DU DECRET DU 11 MARS 1999 RELATIF AU PERMIS D'ENVIRONNEMENT

Concerne la demande d'un permis d'environnement, introduite par la **OTW (Opérateur de Transport de Wallonie)**, ayant son siège social Avenue Gouverneur Bovesse 96 à 5100 Namur, visant à renouveler et mettre à jour le dépôt du TEC de Mons qui comprend des zones de stationnement et les installations et dépôts nécessaires pour assurer le roulage, la gestion, l'entretien, les réparations, la lavage et le remplissage des réservoirs des bus du réseau montois Avenue des Bassins n°46 à 7000 Mons (Centre Logistique TEC – Dépôt de Mons) (*Parcelle cadastrée : Mons 2ème Division, Section A, n° 195b7, 195w6*).

Personnes à contacter : Monsieur MERCIER Grégory – 065/40 77 32 – gregory.mercier@letec.be
Monsieur LARCIN Philippe – 0475/46 68 08 – philippe.larcin@letec.be

Le dossier peut être consulté à l'administration communale
Département Environnement et Transition écologique rue du Chanoine Puissant, 2 à 7000
Mons (4^{ème} étage), à partir du :

Date d'affichage de la demande	Date d'ouverture de l'enquête	Lieu, date et heure de clôture de l'enquête	Les observations écrites peuvent être adressées à :
Le 02-05-2024	Le 08-05-2024	Rue du Chanoine Puissant, 2 à MONS Le 23-05-2024 à 9h	Ad. Communale de et à Mons - Grand' Place, 22 et/ou environnement@ville.mons.be

Le Collège communal,

porte à la connaissance du public que l'autorité compétente pour statuer sur la présente demande de permis d'environnement en vertu de l'article 13, alinéa 1^{er} du décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement, est le Collège communal.

L'enquête publique est organisée selon les modalités prévues par les articles D.29-7 à D.29-19 et R.41-6 du livre 1^{er} du code de l'environnement.

Le dossier peut être consulté à partir de la date d'ouverture jusqu'à la date de clôture de l'enquête, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 14h à 16h, ainsi que le mardi jusqu'à 20 heures.

!!!ATTENTION !!! Prise de rendez-vous 24 heures au préalable au 065/40.56.07

Des explications techniques peuvent être obtenues auprès du Fonctionnaire technique du Service Public de Wallonie, Place du Béguinage, 16 à 7000 MONS (Tél. : 065/32.80.11) ou auprès du demandeur.

Tout intéressé peut formuler ses observations écrites ou orales auprès de l'administration communale dans le délai mentionné ci-dessus, jusqu'à la clôture de l'enquête.

A MONS, le 02 mai 2024,

Par délégation de la Directrice Générale,

(s) Bénédicte MALBRECQ
Directrice,
Département Environnement et Transition écologique



Pour le Bourgmestre,
Nicolas MARTIN,

L'échevin délégué,
(s) Maxime POURTOIS
Echevin de l'Urbanisme,
des Régies et du Stationnement

ENQUETE PUBLIQUE

Réf. : PE 2023-3376

ETABLISSEMENTS CONTENANT DES INSTALLATIONS OU ACTIVITES CLASSEES EN VERTU DU DECRET DU 11 MARS 1999 RELATIF AU PERMIS D'ENVIRONNEMENT

Concerne la demande d'un permis d'environnement, introduite par la **OTW (Opérateur de Transport de Wallonie)**, ayant son siège social Avenue Gouverneur Bovesse 96 à 5100 Namur, visant à renouveler et mettre à jour le dépôt du TEC de Mons qui comprend des zones de stationnement et les installations et dépôts nécessaires pour assurer le roulage, la gestion, l'entretien, les réparations, la lavage et le remplissage des réservoirs des bus du réseau montois Avenue des Bassins n°46 à 7000 Mons (Centre Logistique TEC – Dépôt de Mons) (Parcelle cadastrée : Mons 2ème Division, Section A, n° 195b7, 195w6).

Personnes à contacter : Monsieur MERCIER Grégory – 065/40 77 32 – gregory.mercier@letec.be
Monsieur LARCIN Philippe – 0475/46 68 08 – philippe.larcin@letec.be

Le dossier peut être consulté à l'administration communale
Département Environnement et Transition écologique rue du Chanoine Puissant, 2 à 7000
Mons (4^{ème} étage), à partir du :

Date d'affichage de la demande	Date d'ouverture de l'enquête	Lieu, date et heure de clôture de l'enquête	Les observations écrites peuvent être adressées à :
Le 02-05-2024	Le 08-05-2024	Rue du Chanoine Puissant, 2 à MONS Le 23-05-2024 à 9h	Ad. Communale de et à Mons - Grand' Place, 22 et/ou environnement@ville.mons.be

Le Collège communal,

porte à la connaissance du public que l'autorité compétente pour statuer sur la présente demande de permis d'environnement en vertu de l'article 13, alinéa 1^{er} du décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement, est le Collège communal.

L'enquête publique est organisée selon les modalités prévues par les articles D.29-7 à D.29-19 et R.41-6 du livre 1^{er} du code de l'environnement.

Le dossier peut être consulté à partir de la date d'ouverture jusqu'à la date de clôture de l'enquête, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 14h à 16h, ainsi que le mardi jusqu'à 20 heures.

!!!ATTENTION !!! Prise de rendez-vous 24 heures au préalable au 065/40.56.07

Des explications techniques peuvent être obtenues auprès du Fonctionnaire technique du Service Public de Wallonie, Place du Béguinage, 16 à 7000 MONS (Tél. : 065/32.80.11) ou auprès du demandeur.

Tout intéressé peut formuler ses observations écrites ou orales auprès de l'administration communale dans le délai mentionné ci-dessus, jusqu'à la clôture de l'enquête.

A MONS, le 02 mai 2024,

Par délégation de la Directrice Générale,

(s) Bénédicte MALBRECQ
Directrice,
Département Environnement et Transition écologique



Pour le Bourgmestre,
Nicolas MARTIN,

L'échevin délégué,
(s) Maxime POURTOIS
Echevin de l'Urbanisme,
des Régies et du Stationnement

ENQUETE PUBLIQUE

Réf. : PE 2023-3376

ETABLISSEMENTS CONTENANT DES INSTALLATIONS OU ACTIVITES CLASSEES EN VERTU DU DECRET DU 11 MARS 1999 RELATIF AU PERMIS D'ENVIRONNEMENT

Concerne la demande d'un permis d'environnement, introduite par la **OTW (Opérateur de Transport de Wallonie)**, ayant son siège social Avenue Gouverneur Bovesse 96 à 5100 Namur, visant à renouveler et mettre à jour le dépôt du TEC de Mons qui comprend des zones de stationnement et les installations et dépôts nécessaires pour assurer le roulage, la gestion, l'entretien, les réparations, la lavage et le remplissage des réservoirs des bus du réseau montois Avenue des Bassins n°46 à 7000 Mons (Centre Logistique TEC – Dépôt de Mons) (*Parcelle cadastrée : Mons 2ème Division, Section A, n° 195b7, 195w6*).

Personnes à contacter : Monsieur MERCIER Grégory – 065/40 77 32 – gregory.mercier@letec.be
Monsieur LARCIN Philippe – 0475/46 68 08 – philippe.larcin@letec.be

Le dossier peut être consulté à l'administration communale
Département Environnement et Transition écologique rue du Chanoine Puissant, 2 à 7000
Mons (4^{ème} étage), à partir du :

Date d'affichage de la demande	Date d'ouverture de l'enquête	Lieu, date et heure de clôture de l'enquête	Les observations écrites peuvent être adressées à :
Le 02-05-2024	Le 08-05-2024	Rue du Chanoine Puissant, 2 à MONS Le 23-05-2024 à 9h	Ad. Communale de et à Mons - Grand' Place, 22 et/ou environnement@ville.mons.be

Le Collège communal,

porte à la connaissance du public que l'autorité compétente pour statuer sur la présente demande de permis d'environnement en vertu de l'article 13, alinéa 1^{er} du décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement, est le Collège communal.

L'enquête publique est organisée selon les modalités prévues par les articles D.29-7 à D.29-19 et R.41-6 du livre 1^{er} du code de l'environnement.

Le dossier peut être consulté à partir de la date d'ouverture jusqu'à la date de clôture de l'enquête, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 14h à 16h, ainsi que le mardi jusqu'à 20 heures.

!!!ATTENTION !!! Prise de rendez-vous 24 heures au préalable au 065/40.56.07

Des explications techniques peuvent être obtenues auprès du Fonctionnaire technique du Service Public de Wallonie, Place du Béguinage, 16 à 7000 MONS (Tél. : 065/32.80.11) ou auprès du demandeur.

Tout intéressé peut formuler ses observations écrites ou orales auprès de l'administration communale dans le délai mentionné ci-dessus, jusqu'à la clôture de l'enquête.

A MONS, le 02 mai 2024,

Par délégation de la Directrice Générale,

(s) Bénédicte MALBRECQ
Directrice,
Département Environnement et Transition écologique



Pour le Bourgmestre,
Nicolas MARTIN,

L'échevin délégué,
(s) Maxime POURTOIS
Echevin de l'Urbanisme,
des Régies et du Stationnement

ENQUETE PUBLIQUE

Réf. : PE 2023-3376

ETABLISSEMENTS CONTENANT DES INSTALLATIONS OU ACTIVITES CLASSEES EN VERTU DU DECRET DU 11 MARS 1999 RELATIF AU PERMIS D'ENVIRONNEMENT

Concerne la demande d'un permis d'environnement, introduite par la **OTW (Opérateur de Transport de Wallonie)**, ayant son siège social Avenue Gouverneur Bovesse 96 à 5100 Namur, visant à renouveler et mettre à jour le dépôt du TEC de Mons qui comprend des zones de stationnement et les installations et dépôts nécessaires pour assurer le roulage, la gestion, l'entretien, les réparations, la lavage et le remplissage des réservoirs des bus du réseau montois Avenue des Bassins n°46 à 7000 Mons (Centre Logistique TEC – Dépôt de Mons) (*Parcelle cadastrée : Mons 2ème Division, Section A, n° 195b7, 195w6*).

Personnes à contacter : Monsieur MERCIER Grégory – 065/40 77 32 – gregory.mercier@letec.be
Monsieur LARCIN Philippe – 0475/46 68 08 – philippe.larcin@letec.be

Le dossier peut être consulté à l'administration communale
Département Environnement et Transition écologique rue du Chanoine Puissant, 2 à 7000
Mons (4^{ème} étage), à partir du :

Date d'affichage de la demande	Date d'ouverture de l'enquête	Lieu, date et heure de clôture de l'enquête	Les observations écrites peuvent être adressées à :
Le 02-05-2024	Le 08-05-2024	Rue du Chanoine Puissant, 2 à MONS Le 23-05-2024 à 9h	Ad. Communale de et à Mons - Grand' Place, 22 et/ou environnement@ville.mons.be

Le Collège communal,

porte à la connaissance du public que l'autorité compétente pour statuer sur la présente demande de permis d'environnement en vertu de l'article 13, alinéa 1^{er} du décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement, est le Collège communal.

L'enquête publique est organisée selon les modalités prévues par les articles D.29-7 à D.29-19 et R.41-6 du livre 1^{er} du code de l'environnement.

Le dossier peut être consulté à partir de la date d'ouverture jusqu'à la date de clôture de l'enquête, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 14h à 16h, ainsi que le mardi jusqu'à 20 heures.

!!!ATTENTION !!! Prise de rendez-vous 24 heures au préalable au 065/40.56.07

Des explications techniques peuvent être obtenues auprès du Fonctionnaire technique du Service Public de Wallonie, Place du Béguinage, 16 à 7000 MONS (Tél. : 065/32.80.11) ou auprès du demandeur.

Tout intéressé peut formuler ses observations écrites ou orales auprès de l'administration communale dans le délai mentionné ci-dessus, jusqu'à la clôture de l'enquête.

A MONS, le 02 mai 2024,

Par délégation de la Directrice Générale,

(s) Bénédicte MALBRECQ
Directrice,
Département Environnement et Transition écologique



Pour le Bourgmestre,
Nicolas MARTIN,

L'échevin délégué,
(s) Maxime POURTOIS
Echevin de l'Urbanisme,
des Régies et du Stationnement